

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 8 Décembre 1831.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

Vente des Vins pour 1831.

Le pot à 17 creutzers.

Le setier, L. 6 » 16 s.

La gerle, » 16 » 6 » 4 4/5

Le muid, » 81 » 12 »

Abri des Grains.

Le froment, 29 batz }
L'orge, 14 » } l'émine.
L'avoine, 7 1/2 » }

Au Château de Neuchâtel, le 6 Décembre 1831.
CHANCELLERIE D'ÉTAT.

1. MM. les notaires sont prévenus que les relations de lods et les demandes de directions relatives aux lods, doivent être adressées dorénavant à M. de Marval, commissaire-général.

CHANCELLERIE.

2. La Chancellerie d'Etat informe le public, que S. E. M. l'ambassadeur de France en Suisse, a fait connaître au Haut Directoire fédéral, qu'aucun passe-port délivré pour Alger ne peut être visé à l'ambassade de France, attendu que le Ministre de la guerre seul peut accorder des permis pour passer à Alger, et qu'aucun vaisseau ne peut se charger d'un passager qui n'est pas porteur d'un semblable permis. Donné au château de Neuchâtel, le 29 novembre 1831.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

3. Le Magistrat, ensuite des mesures qui viennent d'être prescrites par Son Excellence M. le général de Pful, Commissaire-royal, informe le public, qu'à dater d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre : 1° Toutes les portes de la ville, à l'exception de celle de l'hôpital, doivent être fermées à sept heures du soir et r'ouvertes à sept heures du matin. La porte de l'hôpital sera fermée à onze heures du soir et r'ouverte à six heures du matin. On ne pourra entrer ni sortir de la ville pendant que les portes sont fermées, que par une permission de M. le Commandant de place. 2° Aucune barque ou bateau ne pourra être débarqué et embarqué à Neuchâtel, avant six heures du matin et après cinq heures du soir, à moins d'une permission spéciale et pour chaque cas, donnée par M. le Commandant de place. A l'Hôtel-de-ville, le 7 décembre 1831. Par ordre : *Le Secrétaire-de-ville*, P.-L. JACOTTET.

4. Le droit d'habitation devant être acquitté à l'hôtel-de-ville, Vendredi 16 du courant, à huit heures et demie du matin : tous les habitans sont tenus de s'y présenter dans ce but, munis de leurs billets d'habitation, à peine aux défail-lans d'encourir les suites de leur non-exécution. Donné à l'hôtel-de-ville, le 6 décembre 1831. Par ord : *Le secrétaire-de-ville*, P.-L. JACOTTET.

5. Le public est informé qu'ensuite des préliminaires et directions d'usage, le Sieur Charles-Auguste Jeanneret-Gris, membre de la Cour-de-Justice du Locle, se présentera devant celle-ci le vendredi 20 janvier 1832, dans la salle d'audience de la maison-de-ville, dès les neuf heures du matin, pour en sa qualité de procureur de Gélanor Matthey-Henry, du Locle, mécanicien, actuellement domicilié en Amérique, postuler au nom des enfans nés et à naître de ce dernier et d'Henriette née Rozat sa femme, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de la dite Henriette née Rozat leur mère, et de Jean-Jaques Rozat et Marie-Anne née Ramel, leurs grand-père et grand-mère maternels. Ensorte que tous les créanciers des sus-nommés ou autres personnes qui croiront avoir des raisons légitimes pour opposer à la dite demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se rencontrer le jour sus-indiqué, au lieu et heure prescrits, pour les faire valoir suivant droit, sous peine d'encourir forclusion.

Greffe du Locle.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. Ensuite de permission duement obtenue, M. L'Hardy, procureur de ville, exposera à l'enchère, le jeudi 15 décembre courant, dès les 9 heures du matin, dans l'antichambre de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, les diverses marchandises qu'il a obtenues dans le décret des biens de D^{lle} Julie Steiner, et qui consistent en mérinos anglais et de Saxe, guingans, sarce-

nets, barège, allepines, bonbas et brochés et en coutil, lady-coating, peluche, flanelle, velvets, damas, franges, glands de toutes dimensions, bonnets, mouchoirs, plumes pour literie, etc.; toutes ces marchandises d'un premier choix et très-bien soignées, seront exposées à l'enchère, au-dessous des prix courants, et toutes les facilités seront accordées aux amateurs, pour les paiemens.

A VENDRE.

7. On a reçu au premier étage de la maison de M^{me} Favarger, rue de l'Hôpital, n° 161, un grand assortiment de rubans en gaze et satin, de tous les numéros, satin pour chapeaux en étoffe, pour robes, etc., dans les premières qualités; schalls en laine, Thibet, bas en laine et en coton, tricots en laine, couvertures en laine et en coton, cotons à coudre.

8. Des arbres fruitiers hautes tiges, dont on garantit les espèces, ainsi que des sauvageons francs et paradis, prêts à être entés. S'adr. au bureau d'avis.

9. C.-A. Goldammer, à Auvernier, informe le public et entr'autres les personnes qui, jusques à ce moment lui ont accordé leur confiance, qu'il continuera à vendre en gros et en détail, des gruaux d'avoine, habermehl, orge mondé, orge d'Ulm, griess de Berne, pruneaux de Bâle, dans les prix de 7 à 10 cr. la livre; de plus, il offre du lard frais et du sec, très-bien conditionné. Il cherchera de plus en plus à satisfaire ceux qui s'adresseront à lui, tant par la modicité de ses prix que par la qualité de ses marchandises. On pourra remettre les commissions chez la veuve de Henri Doudiet, dans la petite boutique, à côté du Concert.

10. Judith Borel, chez M^{lle} Henriette Braun, vis-à-vis la tour de Diessé, vend une poudre à six batz le paquet, pour la guérison de la gale.

11. Chez MM. F. Droze et C^{ie}, près de l'hôtel-de-ville, des laines anglaises, noires, blanches et grises, simples et moulinées, à tricoter, à très-bas prix.

12. Des bons vieux fromages de la Gruyère, de l'année 1830, pour le prix de 15 cr. la livre en gros, et en détail à 4 batz la livre, chez Samuel Cretin, à Boudry, ou le Jeudi en ville, sur le marché du fromage. Il offre quelques cents pièces de bon fromage de Gruyère et du pays, de l'an 1831, soit pour l'étranger, ou dans le pays.

13. Dès ce moment et à la continue, on trouvera chez M. George Buchy-Amiet, à Boudry, toutes sortes de pâtes, pâte chaud, dit froid; enfin tout ce qui a rapport à la pâtisserie. Il se charge de toute espèce de commandes; ses prix sont modiques.

14. Une cantine en étain, de 4 plats, presque neuve. S'adr. au bureau d'avis.

15. D. Duvoisin, marchand de fromage, donne avis au public, qu'il est pourvu de bon fromage du Mont d'or, ainsi que de schabziger, et autres fromages, du prix de 10 crutz et 3 batz, par pièce. Il est aussi pourvu, comme les années précédentes, de bons fromages, dits de la Cornee, à juste prix.

16. Des bas de laine, de différentes grandeurs, tricots dans un établissement de charité, et qu'on cédera à bon compte. S'adresser chez Mme. la veuve Henriod, au faubourg du Lac.

17. Le Sieur Marti, fripier, informe le public, qu'il a maintenant son magasin et dépôt à la boutique de M. Elie Persoz, marchand de parapluies, sur la Place, où il sera tous les jeudis; les autres jours M. Persoz est chargé de la vente des habillemens et casquettes. Il se recommande au public pour tout ce qui concerne son état.

18. Faute de place et d'emploi, un métier à faire les bas, à très-bon compte; on peut le voir chez le Sieur H.-F. Petitpierre, ancien justicier, à Couvet.

19. Un tas d'environ 27 toises de foin de première qualité. On le détaillerait si cela convenait aux amateurs. S'adr. à Dessoulavy, horloger, près des Halles.

20. M. Auguste Wittnauer, rue des Moulins, est assorti en étoffes d'hiver, castorines, baths, peluches, mérinos saxons et anglais, draps zéphir, shirtings, gilets, velours, basins, etc. Les prix en sont très modérés.

21. Chez Prollius, maître tailleur en cette ville, des talards très-bien conditionnés, qu'il a reçu en commission et qu'il est chargé de vendre à des prix satisfaisans.

22. Les frères Dietesheim, négocians en étoffes, soieries, rittes, etc., ont l'honneur de prévenir le public que leur association sera terminée et liquidée d'ici à la fin de décembre de cette année, et que passé cette époque, chacun d'eux continuera le même genre de commerce pour son propre compte. Bernard Dietesheim, qui gérait leur maison de commerce près de Bâle, continuera à recevoir ses lettres chez M. Jean-Rodolphe Liechtenhann à Bâle. Jaques Dietesheim aura son magasin dans le même local à Fleurier; et Raphaël Dietesheim s'établira aussi à Fleurier, dans la maison de M. Perret-Guye. — Ils sollicitent tous les trois la continuation de la confiance qu'on a bien voulu leur accorder jusqu'à présent et qu'ils s'efforceront de plus en plus de mériter.

23. Chez MM. Robert Bovet et comp., maison de M. le docteur Touchon, de très-bonne literie, une glace de 50/30, d'autres de petite dimension, des franges blanches et en couleur, différens meubles, tels que secrétaires, commodes, tables, etc., et fournitures diverses de tapissier; tous ces objets, la plupart neufs et en très-bon état, provenants de collocations dans la masse de Mlle. Steiner.

24. MM. Nicod, frères, désirant achever de liquider une partie de mouchoirs de laine et de coton, les offrent à un prix bien au-dessous du cours. Ils sont toujours assortis des articles de leur commerce, ainsi qu'en bas de laine et de soie, bonnets de soie, blondes noires, etc.

25. Deux guitarres et un violon. S'adresser à M. Reuter, maître menuisier.

26. Chez Petitpierre-Fornachon, près les Halles, beaux citrons à 9 batz la douzaine.

27. Un bon sabre d'ordonnance, et quelques-uns pour cavaliers. S'adr. au bureau d'avis.

28. Jarlot, tanneur, à la Prise, prévient le public, qu'il passe et tanne toute espèce de peaux pour fourrures; il vend et achète toute sorte de cuirs. Ceux qui auront besoin de ses services, peuvent s'adresser au magasin de M^{lle} Scheffer, rue de l'Hôpital, maison de M. le m^{aitre}-bourgeois de Pury.

29. M. Baumann-Péters informe le public qu'il vient d'arriver de Paris, avec un assortiment complet de fournitures de peinture et de dessin, tels que crayons anglais et autres, craies, pinceaux, couleurs anglaises, dites pour la teinte orientale et pour la peinture chinoise, papiers anglais et français, dits de Bristol, d'ivoire et végétal, ainsi qu'un grand choix de nouveaux objets en bois blanc et peints, les plus nouvelles lithographies pour décalquer, principes de paysage, fleurs peintes, oiseaux, papillons, etc., etc. Il espère, par le bon choix de ses marchandises et la modicité de ses prix, obtenir la confiance qu'il sollicite. — Le même se propose de donner aussi des leçons de plusieurs nouveaux genres de peintures sur bois, velours et taffetas, tels que 1° la teinte orientale perfectionnée, qui offre aux personnes qui ne connaissent pas le dessin la facilité d'apprendre en six leçons, à peindre des fleurs, oiseaux, papillons, etc. 2° Peinture chinoise, où l'on peut apprendre en 4 leçons figures, fleurs, etc., en or ou en couleurs. 3° La chiffonomanie, genre tout nouveau, imitant la porcelaine, qu'on peut apprendre en même temps que les autres. Les personnes qui désireront voir des modèles de ces différens genres de peinture, ou celles qui auraient l'intention d'en prendre des leçons, sont priées de s'adresser à lui-même, dans son magasin à la Croix-du-marché, au-dessus de celui occupé par M. Dorn, au 2^e étage.

30. Le Sieur Jeanneret-Perrot, demeure actuellement au rez-de-chaussée, soit au plain-pied de la maison de M. Ls. Kratzer, instituteur, rue des Moulins N° 153, à Neuchâtel, où il est amplement fourni de son thé contre les maux de poitrine et mauvais rhumes qui s'attachent aux poumons et qui étant négligés tombent en étisie ou langueur et deviennent mortels; thé approuvé et expérimenté, à 1 franc de France le paquet. Il a en commission un grand feuillet en chêne, soit table, pour 14 personnes, d'une grande beauté, à vendre à bas prix. Il prévient le public qu'il en faut boire trois paquets de suite pour en sentir les bons effets, et toujours boire tiède.

31. Mlle. Susette Grossmann, demeurant actuellement à Fahy, annonce à ses pratiques et aux personnes qui veulent bien se servir chez elle

qu'elle vient de recevoir un nouvel assortiment de chocolats sucrés et sans sucre, de différents prix, dont les qualités ne laissent rien à désirer; et pour faciliter les amateurs, elle a fixé un dépôt dans le magasin de Mlle. Perrelet, sur la Place du marché.

32. Auguste Borel, rue de la Balance, en se rappelant au souvenir des personnes qui peuvent avoir l'emploi des articles qui lui restent de sa liquidation, a l'honneur de les aviser que pendant la saison rigoureuse, il ne tiendra son magasin ouvert que le jeudi de chaque semaine.
33. 4 à 500 bouteilles vin rouge de 1825, premier choix, à un bon prix; on les cédera en quelle quantité qu'on le désirera. De plus, une belle cahute pour chien. S'adr. au bureau d'avis.

IMMEUBLES.

34. A Bussi, près Morges, en bloc ou par portions, un domaine de bon rapport, de la contenance d'environ 80 poses de 500 toises, consistant en prés, champs, bois et vignes, avec maison de maître, neuve, bien finie et d'agréable distribution, jardin, cour, etc. Cette propriété est située sur la grande route de l'Etraz et à 1 1/4 l. de Morges. On entendra toutes les demandes de ventes partielles, soit de bâtimens soit de terres. S'adr. à M. Sigismond Martin, à Morges, Canton de Vaud, ou à M. Borel, greffier, en ville.
35. Un domaine à Perroy, près de Rolle, du prix de 50,000 francs de Suisse, consistant principalement en une maison en très-bon état, dépendances, encavage, et vignes des meilleures expositions du vignoble de la Côte. S'adresser à M. Strecker pour les renseignements.

ON DEMANDE A ACHETER.

36. Une romaine où on pourrait peser au moins 4 ou cinq quintaux ou plus. S'adr. à Jacob-André Amman, marchand de vieux fer, n° 197, rue de la Poste.
37. Un fourneau en catelles, encore en bon état. S'adr. à maître Landry, à Colombier.
38. Une petite caisse bien ferrée pour le voyage, de deux pieds de long sur un pied de large et de haut, fermant à clef. S'adr. au bureau d'avis.
39. Deux lègerfess bien conditionnés, de la contenance de 90 à 100 setiers chaque, et d'environ 6 pieds en hauteur, sur 5 et 6 de longueur. S'adresser à Mrs. Pettravel, frères.
40. Un buffet à deux portes, en noyer ou en sapin vernis; on préférerait qu'il fût vitré, et en très-bon état. S'adr. au bureau d'avis.
41. De rencontre, un grand paravent à placer dans une chambre. S'adr. à M. Marthe, serrurier, en ville, lequel offre à louer une grande salle propre et bien éclairée, pour y entrer à Noël.

A LOUER.

42. De suite ou plus tard, un appartement tout neuf, composé de cinq chambres, cave, galetas, bûcher, chambre à serrer, et, si on le désire, une portion de jardin, situé dans une des plus belles expositions de Colombier. S'adresser au propriétaire, H. Brandt, à Sombacourt.
43. Pour le mois de mars, un joli jardin, au Tertre, avec cabinet ayant vue sur le chemin. S'adresser au bureau d'avis.
44. De suite, une petite chambre meublée, sur la Place, près des Halles. S'adresser à Mary Vizade, marchand de parapluies.
45. Un logement au second étage du four de la ville, composé d'une chambre à fourneau, chambre à resserrer, cuisine et galetas; plus, un grand bûcher au-dessus des Terreaux. S'adr. au boulanger qui est dans la dite maison.
46. Une belle chambre meublée, à un premier étage, qui se chauffe et est indépendante. S'adr. au bureau d'avis.
47. Pour Noël, les magasins dans la maison Dupasquier, sur la Place, qui étaient occupés par M. Chs. Fornachon.
48. Pour Noël, un logement aux Chavannes, composé d'une chambre et cuisine. S'adr. au bureau d'avis.
49. Pour Noël, à des personnes tranquilles, un appartement assez vaste. S'adr. à D.-F. Colin, à Cormondrèche.
50. Pour Noël, deux chambres avec portion de cuisine et de galetas. S'adr. à Henriette Bourquin, près de la grande boucherie.
51. Pour Noël, une chambre à fourneau près du Temple-neuf, donnant sur la rue et au plain-pied. S'adr. au bureau de la loterie.
52. Pour Noël prochain, un appartement avec magasin, situés au centre du village de Bevaix. S'adresser à Aug. Hugentobler, au dit lieu, qui vendra au prix d'achat et à des conditions favorables, séparément ou le tout, s'il se présente un amateur, son fond de boutique, consistant en draperie, toilerie, mercerie, épicerie, etc.
53. Dès à présent ou pour Noël, le second étage de la maison du Sieur Depierre, rue du Temple neuf.

54. Pour Noël, plusieurs coins soit places fermées à clef, pour servir d'entrepôt de marchandises. S'adr. à M. Berthoud-Fabry, rue de Flandre.
55. Pour Noël, dans une des plus jolies expositions de la ville, un appartement bien distribué, composé de 4 pièces, outre les dépendances. S'adr. au bureau d'avis.
56. Pour entrer de suite ou pour Noël, une maison avec une tannerie, avantageusement située pour la fabrication, et pourvue de deux cours d'eau. S'adresser à M. Prince d'Aumont, qui indiquera.

A AMODIER.

57. M. Fréd. de Luze, ancien maître-des-clefs, offre en amodiation le domaine des Prés de Reuse, appartenant à M. Jean-Jaques de Luze, son beau-père.
58. Pour la St. George 23 avril 1832, les propriétés suivantes: 1° Le domaine du Bugnet avec l'auberge qui en dépend. 2° Les deux montagnes réunies du Fornel, dessus et dessous, voisines du Bugnet. 3° Un domaine au village du Pasquier, dont la maison a droit de vendage de vin. S'adr. à M. Jacottet, notaire, chez lequel les adjudications seront faites, jeudi 15 décembre courant, dès 2 heures après-midi.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

59. On recevrait de suite à la lithographie Gagnebin, à l'Écluse, un jeune homme de bonnes mœurs, actif et intelligent, pour apprendre l'état de pressier.
60. Une fille âgée de 30 ans, désirerait trouver une place de cuisinière pour Noël; elle sait l'état de tailleur et lingère, raccommode les bas et est munie de bons certificats. S'adr. au gendarme Favre, à Valangin.
61. Une personne d'âge mûr, désirerait trouver une place, à Leipzig, Francfort et Berlin, pour femme de chambre ou bonne d'enfants. S'adr. à Amélie Dubois, à la Sagne.
62. Une personne âgée de 27 ans, désirerait trouver une place pour Noël, pour bonne d'enfants, femme de chambre ou pour faire un petit ménage; elle sait très-bien coudre et est munie de bonnes recommandations. S'adr. à M^{me} Jeanrenaud-Racle, au faubourg.
63. Une jeune personne, de 19 à 20 ans, demande une place de fille-de-chambre, de bonne d'enfant, ou pour tout ce qui se présente à faire dans un petit ménage. Elle sait coudre, tricoter, raccommode les bas et faire la dentelle. De bonnes mœurs, beaucoup de douceur et de bonne volonté la rendent recommandable. S'adresser à Mme. Grangier, aîné.
64. Dans une bonne maison de la ville, on demande une cuisinière qui sache faire un bon ordinaire et soit munie de certificats satisfaisants. S'adresser au bureau d'avis.
65. Une personne d'un âge mûr, qui a travaillé en France et en Angleterre, dans de bonnes maisons de banque, désire se placer comme commis dans une maison de cette ville, ou ailleurs. S'adresser au bureau d'avis.
66. Un jeune homme âgé de 23 ans et muni de bons certificats, désirerait trouver en ville une place pour Noël, pour travailler à la campagne, soigner des chevaux, etc. S'adr. au bureau d'avis, ou à l'auberge du Cerf.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

67. Il a été volé à Morges, sur le char du voiturier Lugin, le 30 novembre, un caisson pesant 40 livres, à l'adresse de M. Valotton, à l'hôtel-du-Port, contenant: 3 cartels B V, 6 musiques à 2 airs B V, 3 dites à 3 airs B V, 7 dites à trois airs B I, 4 dites à deux airs B I, 2 dites à trois airs A, n° 17. On prie les personnes auxquelles ces objets pourraient être présentés, ou qui auraient quelques indices de ce vol, d'en informer de suite M. Graizely, négociant, à Genève, ou à M. Valotton, à l'hôtel-du-Port, à Morges, contre bonne récompense.
68. On a perdu, le 28 novembre, depuis Neuchâtel à la Neuveville, un manteau de femme. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au jardinier Guignard, maison Coulon, à Neuchâtel, ou à M. Ch. Imer, à la Neuveville.
69. On a pris dans l'allée de M. Perrot-Portalès, rue des Moulins, un brochet marqué H. K. La personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter à H. Kuntzer, maître tonnelier, qui lui offre la valeur du dit brochet.

AVIS DIVERS.

70. M. le Commissaire-général informe le public, que les archives du Gouvernement seront ouvertes aux personnes qui seraient en droit d'y faire des recherches, tous les jeudis, depuis 9 heures du matin à midi, et depuis 2 à cinq heures du soir.
71. Justin Comtesse, aubergiste, venant de faire l'acquisition de l'hôtel de la Maison-rouge à Yverdon, pour le desservir dès le 1^{er} Janvier 1832, se recommande à MM. les voyageurs et fera son possible pour les satisfaire pleinement.

72. Le Sr. Ferdinand Morel et sa femme Marie, née Filingre, domiciliés à Corcelles, ayant été pourvus d'un curateur par connaissance de l'honorable Cour de justice de la Côte du 19 courant, en la personne du sieur Bulard, greffier de cette Cour de justice, celui-ci en informe le public, afin que dorénavant on ne contracte plus avec ses pupiles et qu'on ne leur fasse aucune confiance sans sa participation; déclarant qu'il se prévaudra du présent avis envers tous ceux qui y contreviendront.
73. Le public est informé que l'on marquera les buanderies pour l'année 1832, vendredi 25 de ce mois, dès 9 heures du matin à midi, et dès 2 à 5 heures du soir, et le samedi suivant 26 du même mois après midi seulement, de 2 à 5 h., chez M. J.-J. Berthoud, à la rue St. Maurice.

- NB. L'article ci-dessus ayant été omis par erreur dans la précédente feuille, le public est informé que l'on marquera encore les buanderies pour l'année 1832, le vendredi 2 décembre dès 9 heures du matin à midi et dès 2 à 5 heures du soir, chez M. J.-J. Berthoud, rue St. Maurice.
74. Susanne née Perdrix, veuve de Samuel Godet, de Cortaillod, y demeurant, ayant demandé et obtenu un curateur, qui lui a été juridiquement établi en la personne du Sieur Abram Vouga-Renaud, ancien d'église du dit Cortaillod, celui-ci en donne avis au public, tout en déclarant qu'il tiendra pour nul et non-avenus tout contrat ou convention quelconque, que sa dite pupille pourrait faire sans la participation et le consentement du dit curateur, qui se refusera à payer également toute espèce de comptes ou confiances qu'on aurait pu faire à sa dite pupille.

AVIS DE L'OFFICE DES POSTES.

75. L'office des Postes prévient le public que le bureau des Postes à Neuchâtel, vient d'être transporté vis-à-vis de l'ancien bureau, dans un local mieux approprié aux besoins du service et en même temps plus commode pour le public.

Changement de Magasin.

76. Pendant la saison rigoureuse, Vasserot, bijoutier, aura son établissement dans son appartement, au 1^{er} étage de la maison Motta, rue des Halles, entrée près la grande boucherie.

PAR ADDITION.

77. Les insurgés ayant enlevé, lors de l'évacuation du Château, douze sacs vides appartenant à l'administration des greniers, marqués en toutes lettres *Grenier de Neuchâtel*; on prie les personnes honnêtes, entre les mains desquelles ces sacs soient tombés, de les renvoyer à M. le maître-bourgeois Pettavel, président de la chambre des blés, à Neuchâtel.

Décès du mois de Novembre 1831.

On a enterré

- Le 1. François-Adolphe, âgé de 8 et demi-mois, fils de Jonas-Pierre Bourquin, habitant.
3. Marie-Augustine, âgée de 15 jours, fille de David-Jonas Rieser, habitant.
10. (Dans le cimetière de l'hôpital de Pourtalès.) David Noyer, âgé de 46 ans 10 mois.
18. Marianne-Elisabeth Gacon, âgée de 58 ans 8 mois, veuve d'Abraham Gutmann, habitante.
21. (Dans le cimetière catholique.) Joseph Labussière, âgé d'environ 25 ans, mort dans les prisons de Neuchâtel.
22. (Dans le cimetière catholique.) Jean-Alexandre, âgé d'un an 6 mois, fils de Jean-Antoine Deschamps, mort à St. Blaise.
- » Susanne DuPlan, âgée de 61 ans 6 mois, femme de Pierre-Henri Dubois, habitant.
23. (Dans le cimetière catholique.) Henri, âgé de huit jours, fils de Gabriel Bouvet, habitant.
- » Un enfant du sexe féminin, trouvé sur les graviers au bord du lac, au dessous d'une vigne à la Maladière, suivant le verbal juridique qui en a été dressé.
27. Un enfant du sexe masculin, mort sans baptême à Frédéric-Henri de Meuron, bourgeois, du Grand-Conseil.
30. Charles-Daniel Linder, âgé de 24 ans, habitant.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 1^{er} Décembre.
- | | | |
|-----------------------------|-------------------|---------------|
| Froment | <i>Pémine</i> bz. | 31 à 32. |
| Moitié-blé. | — | 27 à 28. |
| Mêle | — | 20 à 21. |
| Avoine | — | 7 1/2 à 8 1/2 |
| Epeautre. <i>le quintal</i> | L. 15 s. | 10. |
2. BERNE. Au marché du 29 Novembre.
- | | | |
|----------------------|--------------------------|------------------|
| Froment | <i>Pémine</i> | bz. 26 1/2 à 30. |
| Epeautre | — | 24 à 29. |
| Prix moyen | — | 27 : 3/5 rap. |
| Mêle | — | 17 à 20. |
| Seigle | — | 15 1/2 à 20. |
| Orge | — | 10 à 14. |
| Avoine | <i>le muid</i> | 60 à 87 1/2 |
3. BASLE. Au marché du 2^{er} Décembre.
- | | | |
|-----------------------------------|-------------|----------------------|
| Epeautre, <i>le sac</i> | fr. 24 btz. | 5 à fr. 26 5 btz. |
| Prix moyen | — | 25 : 5 : 2. |
| Il s'est vendu | 716 sacs | froment et épeautre. |
| Reste en dépôt | 3104 — | |
- NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.